



Bonneville (Haute-Savoie), le 3 janvier 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Révision des tarifs de péage de l'Autoroute Blanche (A40) au 1^{er} février 2011

Conformément au cadre fixé par l'Etat, les tarifs de péage de l'Autoroute Blanche sont réévalués chaque 1^{er} février. En 2011, cette révision se traduira par une hausse moyenne de 0,76 % pour les véhicules légers. Concernant les poids lourds, elle sera de 2,90 % en moyenne.

Les recettes de péage permettent à Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) de maintenir un haut niveau de sécurité et de service pour ses clients. Ainsi, ATMB investira 19 millions d'euros en 2011 sur l'Autoroute Blanche. Ces recettes financent également la présence sur le terrain des équipes 24 h / 24. Au total, ATMB regroupe 400 personnes pour 110 km d'autoroutes.

Une révision de 0,76 % pour les véhicules légers, soit la moitié du taux d'inflation

La réévaluation annuelle des tarifs fixée par l'État tient compte du taux d'inflation et des investissements programmés par ATMB.

À compter du 1^{er} février 2011, elle sera de 0,76 % pour les véhicules légers. Elle concerne les parcours de Viry – Éloise et Viry – Bellegarde, réévalués de 10 centimes. Cette augmentation représente la moitié du taux d'inflation de 1,5 % constaté entre octobre 2009 et octobre 2010 (période de référence fixée par l'État).

Concernant les poids lourds (classes 3 et 4), l'évolution sera de 2,90 % en moyenne, soit de 10 à 40 centimes selon les parcours. Depuis 2007, ATMB a mis en place pour les poids lourds abonnés au télépéage une tarification écologique offrant 3 % de réduction aux véhicules les plus récents et les plus performants sur le plan environnemental (Euro 4 et 5).

Des recettes de péage pour assurer un haut niveau de qualité de service grâce aux investissements et à la mobilisation de près de 400 personnes

« La révision des tarifs de péage permet à ATMB de poursuivre son programme d'investissements sur l'Autoroute Blanche. Celui-ci s'élèvera en 2011 à plus de 19 millions d'euros. Elle répond également aux impératifs de mobilisation de nos équipes sur le terrain 24 h / 24 pour la sécurité et la qualité de service, que ce soit pour le déneigement, la gestion du trafic, mais également l'accueil et l'assistance de nos clients. Au total, près de 400 personnes œuvrent au quotidien pour les 110 km d'autoroutes afin de faciliter les déplacements de nos clients », explique Jean-Paul Chaumont, directeur général d'ATMB.

En 2011, parmi les chantiers les plus significatifs, on peut citer :

- le déploiement du télépéage sans arrêt pour la fluidité du trafic,
- les rénovations des chaussées sur près de 13 km : vers Bellegarde et entre Annemasse et Scientrier, afin d'accroître la sécurité et le confort de conduite,
- la création de 16 refuges à proximité des bornes d'arrêt d'urgence afin de garantir une sécurité optimale pour les conducteurs immobilisés en cas de panne ou d'incident.

Pour mémoire, sur 10 euros de péage payés par un client sur le réseau d'ATMB :

- 2,90 € sont affectés aux services directs pour le client : équipes mobilisées sur le terrain 24 h/24, entretien de l'autoroute, déploiement et maintenance d'équipements de sécurité et d'information trafic...
- 1,60 € sont affectés aux amortissements des investissements réalisés
- 0,90 € est utilisé pour le financement des investissements futurs
- 3,70 € sont reversés à l'Etat en TVA, impôts et taxes
- 0,90 € constitue le résultat de cette activité, versé sous forme de dividendes aux actionnaires, dont 70 % pour l'Etat.

Les tarifs au 1^{er} février 2011

CLASSES	VEHICULES	ANNEMASSE - CHATILLON EN MICHAILLE			LE FAYET - GAILLARD						
		TARIFS TTC (en €)	TARIFS TTC (en €)	TARIFS TTC (en €)	LE FAYET - CLUSES	LE FAYET - SCIENTRIER	CLUSES CENTRE - SCIENTRIER	SCIONZIER - SCIENTRIER	BONNEVILLE OUEST - SCIENTRIER	BONNEVILLE EST - SCIENTRIER	SCIENTRIER - GAILLARD
1	Véhicules ou ensembles roulants dont la hauteur totale est inférieure ou égale à 2 m et le PTAC inférieur ou égal à 3,5 T.	3,50	4,60	1,10	1,90	3,70	1,80	1,80	1,00	1,30	1,70
2	Véhicules ou ensembles roulants dont la hauteur totale est comprise entre 2 m et 3 m et le PTAC inférieur ou égal à 3,5 T.	5,90	7,80	1,90	3,40	6,80	3,40	3,40	1,80	2,50	3,10
3	Véhicules à 2 essieux dont la hauteur totale est supérieure ou égale à 3 m ou dont le PTAC est supérieur à 3,5 T.	8,90	11,50	2,60	5,10	10,20	5,10	5,10	2,80	3,70	4,80
4	Véhicules ou ensembles roulants à plus de 2 essieux dont la hauteur totale est supérieure ou égale à 3 m ou dont le PTAC est supérieur à 3,5 T.	11,50	15,30	3,80	6,60	13,20	6,60	6,60	3,70	4,80	6,30
5	Motos, side-cars, trikes.	2,30	3,10	0,80	1,10	2,20	1,10	1,10	0,70	0,80	1,00

Une information spécifique des clients

Pour informer ses clients des nouveaux tarifs, ATMB diffusera un dépliant à ses 34 000 abonnés télépéage. Une information est également disponible :

- en péages par voie d'affichage,
- dans les espaces accueil clients de Cluses et Nangy (du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 13h00) et de Viry (du lundi au vendredi de 7h30 à 14h30),
- sur www.atmb.net,
- par téléphone, du lundi au vendredi de 7h30 à 19 h au numéro vert (appel gratuit) : 0 800 074 100.

Au cœur de la Haute-Savoie, Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) est une société anonyme dont le capital est détenu à 84 % par l'Etat et les collectivités. Elle est concessionnaire des 110 km de l'Autoroute Blanche (A40) en Haute-Savoie, des 20 km de la RN 205 et des 11,6 km du Tunnel du Mont Blanc avec la société italienne du Tunnel du Mont Blanc. Elle dessert plus de 30 stations de montagne en France, en Italie et en Suisse. L'Autoroute Blanche et le Tunnel du Mont Blanc regroupent 645 personnes. En 2009, les équipes d'ATMB ont accueilli en moyenne sur l'Autoroute Blanche 19 642 véhicules légers et 2 381 poids lourds.

CONTACTS PRESSE

Céline Coudurier – Direction de la communication ATMB - Tél. : 04 50 25 20 51 / 06 74 40 41 11 – celine.coudurier@atmb.net
Farouka Bayon – Tél. : 04 50 33 98 50 / 06 74 48 98 17 – farouka.bayon@porteur-d-image.com

www.atmb.net